

COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(loire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARR552025

Madame le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,

Vu le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation,

Considérant les travaux de réalisation d'un branchement ENEDIS par l'entreprise EGTP de coutouvre

ARRETE

Article 1 :

Le chemin de Murat sera rétréci, au niveau du numéro 350 pour une durée de 2 jours sur la période du 17 Novembre au 16 Décembre 2025 de 8 h à 18 h.

Article 2 :

Une signalisation sera mise en place par l'entreprise

Article 3 :

Madame le Maire sera chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

* l'entreprise EGTP de Coutouvre

* Gendarmerie de VILLEREST (Loire)

Fait à Villemontais, le 27 Novembre 2025
Le Maire,

Marie Françoise GAUME

